

## Cloches de Notre-Dame : les Femen relaxées, les vigiles punis

Article rédigé par *L'équipe libertepolitique.com* -, le 02 novembre 2015

**La cour d'appel de Paris a confirmé la relaxe des huit Femen jugées pour avoir dégradé une cloche de Notre-Dame de Paris le 12 février 2013. Deux des surveillants mis en examen pour les avoir expulsées ont écopé d'une amende avec sursis.**

Ce jeudi 29 novembre, les huit Femen sont ressorties libres du tribunal. Celles-ci s'étaient exhibées seins nus dans la cathédrale de Paris et avaient détérioré la cloche "Marcel" en la frappant à l'aide de bâtons.

Les trois vigiles qui les avaient expulsées ont été mis en examen en même temps, après une plainte des Femen. Peinturlurées de slogans tels que "In gay we trust", "Pope no more" ou encore "dégage homophobe", les "militantes" sortent donc innocentées par la justice qui a parlé d'un acte "choquant mais pas illégal". Détériorer une cloche à moitié dénudé dans un lieu de culte est donc légal, observe sur son site Radio Notre-Dame, la radio du diocèse de Paris.

Et protéger un lieu de culte, dans l'exercice de ses fonctions, un délit...

Source : [Radio Notre-Dame](#) (29/10/2015).

\*\*\*